

**2026 DFPE 224** Subventions de fonctionnement (16 834 431 euros), avenants aux Conventions Pluriannuelles d'Objectifs passées avec 8 associations du groupe 1 gestionnaires d'établissements d'accueil du jeune enfant (plus de 100 places)

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu les conventions pluriannuelles d'objectifs signées le 10 décembre 2024 par les associations citées ci-dessous et la Ville de Paris,

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_, par lequel M. le Maire de Paris propose l'attribution de subventions aux 9 associations citées ci-dessous,

Vu l'avis du Conseil de Paris Centre en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 7e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 10e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 12e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 13e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 17e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 19e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;  
Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne-Claire Boux au nom de la 6e Commission ;

Délibère

**Article 1** : M. le Maire de Paris est autorisé à signer les avenants aux conventions dont les textes sont joints à la présente délibération pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de leurs établissements d'accueil du jeune enfant implantés sur le territoire parisien, concernant les associations suivantes : Esperem, Ajefa, La Croix Rouge Française, Institut d'Etudes, de Recherches, et de Formation en Action Sociale, ABC Puériculture, Centre Israelite de Montmartre, Gan Menahem et Gan Yael Crèche et Jardins d'Enfants .

**Article 2** : Une subvention de 1 002 288 euros est allouée à l'association Esperem ayant son siège social 83, rue de Sèvres (6e), pour ses 4 établissements d'accueil de petite enfance de 114 places :

- Crèche Sèvres – 83 rue de Sèvres (6e)
- Crèche Lafayette Tagada – 190 rue Lafayette (10e)
- Crèche Marcotte – 77 C rue de Reuilly (12e)
- Crèche Bizot – 21 avenue du Général Michel Bizot (12e)

(N° tiers PARIS ASSO : 191343 - N° dossier : 2026\_02646 ).

**Article 3** : Une subvention de 609 998 euros est allouée à l'association Ajefa ayant son siège social 19, rue Lucien Sampaix (10e), pour ses 5 établissements d'accueil de petite enfance de 110 places :

- Halte-garderie Sampaix – 19 rue Lucien Sampaix (10e)
- Jardin d'enfants Sampaix – 19 rue Lucien Sampaix (10e)
- Multi-accueil Sampaix – 21 rue Lucien Sampaix (10e)
- Jardin d'enfants Saint-Martin 134 rue du Faubourg Saint-Martin (10e)
- Jardin d'enfants Plâtrières – 24 rue Plâtrières (20e)

(N° tiers PARIS ASSO : 16758 - N° dossier : 2026\_02614 ).

**Article 4** : Une subvention de 2 240 711 euros est allouée à l'association La Croix Rouge Française ayant son siège social 98 rue Didot (14e) pour ses 7 établissements d'accueil de petite enfance de 341 places :

- Saint-Pierre Gros Caillou – 182 rue de Grenelle (7e)
- Gabriel de Mun – 41 rue Lucien Sampaix (10e)
- La butte aux Cailles – 42 rue Vandrezanne (13e)
- Marcelle Barry – 5 rue Guilleminot (14e)
- Le Cercle des Tout Petits – 14 rue Yvart (15e)
- Marie Ernest May – 54 cité des Fleurs (17e)
- Les explorateurs – 12/14 rue de Joinville (19e)

(N° tiers PARIS ASSO : 18099 - N° dossier : 2026\_01471).

**Article 5** : Une subvention de 727 847 euros est allouée à l'Institut d'Etudes, de Recherches, et de Formation en Action Sociale (IERFAS) ayant son siège social 25/29 rue du Général Beuret (15e), pour ses 2 établissements d'accueil de petite enfance de 121 places :

- Crèche Fourcade – 25/29 rue du Général Beuret (15e)
- Crèche Firmin Marbeau – 25/29 rue du Général Beuret (15e)

(N° tiers PARIS ASSO : 20559 - N° dossier : 2026\_02725).

**Article 6** : Une subvention de 9 074 670 euros est allouée à l'association ABC Puériculture ayant son siège social 9, rue Jean de la Fontaine (16e) pour ses 26 établissements d'accueil de petite enfance de 1 070 places :

- Temps des ours – 8 rue de Montmorency (3e)
- Coquin'ours – 7 bis rue de la Bienfaisance (8e)
- Quai des ours – 159 bis quai de Valmy (10e)
- Au fil des ours – 13 rue Cesselin (11e)
- Lagon des ours – 13 rue des Bleuets (11e)
- Passage des ours – 38 rue Sedaine (11e)
- Au bonheur des ours – 180 avenue Daumesnil (12e)
- Graine d'ours – 24-26 rue de Citeaux (12e)
- Maison des ours – 9 rue Fernand Foureau (12e)
- Caramel 12 – 2,4 place Edouard Renard et 162 rue de Picpus (12e)
- Nuage d'ours – 2 rue Edmond Flamand (13e)
- Fabrique des ours – 107 rue Regnault (13e)
- 14ème ours – 21 bis rue Jonquoy (14e)
- Chérioux – 13 bis rue d'Alleray (15e)
- Violet – 7 place Violet (15e)

- Les Oursons – 9 rue Jean de la Fontaine (16e)
- Calin'ours – 1 rue Charles Tellier (16e)
- Teddy Club – 73 boulevard Flandrin (16e)
- Manège des ours – 9/9 bis rue Labie (17e)
- Cité des ours – 14 cité Falaise (18e)
- Grand Ours – 5 impasse du Gué (18e)
- Baudelique – 14 rue Baudelique (18e)
- Histoire d'Ours – 16 rue Riquet (19e)
- Caramel 19 – 159 bis quai de Valmy (19e)
- Atelier des ours – 23 rue Ramponeau (20e)
- Ours en terrasse – 8 bis rue Bretonneau (20e)

(N° tiers PARIS ASSO : 17957 - N° dossier : 2026\_02434 ).

**Article 7** : Une subvention de 687 527 euros est allouée à l'association Centre Israélite de Montmartre ayant son siège social 16, rue Lamarck (18e), pour ses 3 établissements d'accueil de petite enfance de 142 places :

- Crèche israélite de Paris – 16 rue Lamarck (18e)
- Crèche Marcel Bleustein-Blanchet – 20 rue du Chevalier de la Barre (18e)
- Poulbots 34 – 34 rue Lamarck (18e)

(N° tiers PARIS ASSO : 20447 - N° dossier : 2026\_02693 ).

**Article 8** : Une subvention de 1 557 266 euros est allouée à l'association Gan Menahem ayant son siège social 2 rue Tristan Tzara (18e), pour ses 5 établissements d'accueil de petite enfance de 405 places :

- Crèche Gan Zalmi – 11 rue Henri Heine (16e)
- Crèche Gan Kitov – 9 rue Jacques Ibert (17e)
- Crèche Léa Frankforter - 2/6, rue Tristan Tzara (18e)
- Jardin d'enfants Sinaï – 2/6 rue Tristan Tzara (18e)
- Crèche Heikhal Menahem – 110 boulevard Ménilmontant (20e)

(N° tiers PARIS ASSO : 19857 - N° dossier : 2026\_03133 ).

**Article 9** : Une subvention de 934 124 euros est allouée à l'association Gan Yael Crèche et Jardins d'Enfants ayant son siège social 29 bis, rue de Thionville (19e), pour ses 3 établissements d'accueil de petite enfance de 120 places :

- Crèche Collective – 29 bis rue de Thionville (19e)
- Crèche Familiale – 29 bis rue de Thionville (19e)
- Multi-accueil – 29 bis rue de Thionville (19e)

(N° tiers PARIS ASSO : 22541 - N° dossier : 2026\_02739 ).

**Article 10** : Les dépenses de fonctionnement correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de l'exercice 2026 de la Ville de Paris, sous réserve de la décision de financement et de la disponibilité des crédits.